

**DÉPARTEMENT DU TARN
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANCET

Procès verbal du 20 Mars 2026

Présents : Marc TISON, Marie PRISSET, Benoît ESCANDE, Dominique ALIU, Lisa COUTELIER, Paul GATIMEL, Lise BERTHOUMIEUX, Gilles ESTIVAL, Louise ABT, Valérie MICALLEF, Nicolas BARRAU.

Secrétaire : Marie PRISSET

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture Charte de l'Elu local
- Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal établi avant renouvellement général.

I/ ELECTION DU MAIRE :

Le doyen du conseil municipal demande qui, souhaite se présenter comme maire. Monsieur Marc TISON et Mme Valérie MICALLEF se propose.

Le conseil municipal passe au vote :

M. TISON 9 voix

Mme MICALLEF 2 voix

II/ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'article L.2122.2 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois pour SAINT-AMANCET.

Monsieur le Maire estime que le chiffre de trois adjoints lui paraît souhaitable, et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après délibération, adoptant les propositions de Monsieur le Maire, fixe à trois le nombre des adjoints à élire à la suite des élections municipales du 20 mars 2026.

III/ ELECTION DES ADJOINTS.

Monsieur Marc TISON propose la liste suivante :

Madame Marie PRISSET 1^{er} adjointe

Monsieur Benoît ESCANDE 2^{ème} adjoint

Madame Dominique ALIU 3^{ème} adjointe

Le conseil municipal passe au vote : 11 POUR 0 : CONTRE

Monsieur Marc TISON lit la charte de l'Elu Local.

Fin de la séance à 22 heures